

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2023_33

Nombre de membres 10

Excusé : 0

Date de la convocation : 09 novembre 2023

En exercice : 10

Absents : 1

Date d'affichage : 09 novembre 2023

Présents : 6

Pouvoir : 3

DELIBERATION PRISE CONCERNANT LA REMISE EN ETAT AGRICOLE DE LA PORTION DE LA ROUTE LACOUGOTTE CADOUL (RD35) DONT SON EXISTENCE N'AURA PLUS LIEU D'ETRE

o O o

Dans le cadre de la réalisation de l'A69, la commune réaffirme sa demande concernant la partie de la RD 35 située entre la RN 126 et le carrefour de la route d'Esclauzolles (ancienne VC1) dont une grande partie de la RD 35 sera déplacée.

Nous demandons que la partie supprimée soit remise en état agricole afin d'éviter le morcellement comme nous l'avions demandé dans les enquêtes publiques.

Concernant la partie qui va être reconstruite, nous demandons que la nouvelle voie soit bordée d'alignement d'arbres ou de haies et qu'en parallèle de celle-ci, soit réalisée une voie cyclable et piétonnière du giratoire de la RN 126 au carrefour d'Esclauzolles et du Messal.

Nous demandons aussi que les réseaux soient enfouis le long de la RD 35.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la remise en état agricole de la portion de la RD 35

Fait et délibéré à Maurens-Scopont, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme.

Secrétaire de séance



Le Maire,
Claude REILHES.

